

## 7ème message technique, message du jeudi 12 mai 2022, 14h

### **Feu bactérien**

Nous avons observé quelques rares fleurs ouvertes sur poiriers dans les secteurs les + chauds de la région hier mercredi 11 mai en fin de journée. Et ce matin, nous notions dans ce même secteur (Ch. d'Oka) quelques fleurs ouvertes sur pommettes. Selon le modèle de stade phéno de CIPRA (mcintosh), le stade « pleine floraison » devrait être atteint dans la région entre lundi 16 mai et mercredi 18 mai. D'ici là, il y aura certainement des fleurs qui ouvriront. Les températures assez chaudes prévues pour les prochains jours augmentent certainement le risque pour le feu bactérien...

Souvenez-vous, il faut la réunion de 3 facteurs pour qui avoir une infection de feu bactérien **sur fleur** : **Inoculum** (présence de chancres dans la région) + De la **chaleur durant la floraison** (nécessaire à la multiplication de la bactérie) + Des **conditions d'humidité suffisante** (pluie, rosée...).

**IMPORTANT : Des possibilités d'orages et d'averses sont prévues pour en fin de semaine...**

**Vérifier donc le développement floral de vos parcelles (poiriers et pommiers). Et notez bien la date d'ouverture de la 1<sup>ère</sup> fleur pour l'intégrer dans le modèle.**

Pensez à avoir stock vos produits pour lutter contre le feu bactérien ! La streptomycine pour la régie conventionnelle et le Blossom Protect pour la régie biologique.

### **Tavelure**

Nous sommes en présence d'une très grande superficie de feuillage à protéger avant la pluie annoncée en fin de semaine. Sachant que les dernières interventions avec fongicide remonte à plusieurs jours (probablement un cuivre au stade oreilles de souris), il est préférable de vous protéger AVANT la période de mouillure plutôt que d'intervenir en stop ou en post infection de sorte à bien couvrir le végétal (feuilles du bouquet floral, sites végétatifs, pédoncules, calices...).

Regardez bien les prévisions météo pour planifier votre intervention avec un fongicide avant la pluie !

**RAPPEL : Sachez qu'il est interdit de faire un insecticide durant la floraison !**